

CONTRAT NATURA 2000 DE LA COMMUNE DE SAINT-MACAIRE (33)

Second contrat Natura 2000 du site de la Garonne en Aquitaine

Le second contrat Natura 2000 du site de la Garonne en Nouvelle-Aquitaine a été signé par la Fédération de pêche de Gironde en juillet 2019. Il concerne la restauration d'une annexe hydraulique et la réouverture de milieux naturels en cours de fermeture : une prairie, une mare, un bras mort (appelé aussi annexe hydraulique) et une ripisylve. Le SMEAG a permis de faire émerger ce projet à partir de 2018 au travers de l'animation N2000. L'équipe d'animation a accompagné techniquement et administrativement la fédération de pêche de Gironde pour le dépôt du dossier, le lancement et le suivi des actions.

I. Contexte et objectifs du contrat :

Située en bord de Garonne, la commune de Saint-Macaire renferme un site à forts enjeux écologiques grâce à la diversité d'habitats présents, supports d'une biodiversité remarquable. En effet, suite à un diagnostic écologique porté par le SMEAG en 2018, trois habitats d'intérêt communautaire (HIC) ont été recensés sur ce site d'un peu moins de 4 Ha, ainsi qu'une mare, une prairie et une annexe hydraulique qui fait office de frayère potentielle à brochet. Parmi les HIC, peuvent être cités une forêt alluviale à Frênes élevés, des communautés annuelles des vases



fluviales ainsi que des mégaphorbiaies eutrophes de rivière, habitat préférentiel de l'Angélique des estuaires, espèce d'intérêt communautaire (EIC), endémique de façade atlantique et prioritaire dans le DOCOB.

Cartographie des habitats naturels présents sur le site (Rivières Environnement, 2018)

Outre les habitats naturels, le site présente également des enjeux pour certaines espèces d'intérêt communautaire (EIC) telles que le vison d'Europe, la loutre d'Europe et l'Angélique des estuaires (évoquée précédemment). Ce site peut également accueillir une douzaine d'espèces d'oiseaux protégés dont le martin pêcheur d'Europe, espèce classée à l'annexe I de la Directive Oiseaux.

La mare, la prairie et annexe hydraulique tendaient à se « fermer » notamment à cause d'espèces invasives dominées par l'Erable négundo. Face à ce constat et à des objectifs

écologiques communs, la Fédération de pêche de Gironde (FDAAPPMA) a souhaité porter un programme de travaux efficient répondant aux objectifs du Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 à travers un contrat Natura 2000.

Le bureau d'étude Rivières Environnement, ayant mené le diagnostic a également émis quelques préconisations de gestions et d'entretiens afin de limiter les impacts sur les milieux naturels et d'augmenter la biodiversité du site. De ce fait, plusieurs objectifs sont ciblés afin d'améliorer la fonctionnalité de ces habitats naturels :

- Restaurer et maintenir la diversité des milieux naturels
- Améliorer la fonctionnalité des HIC
- Favoriser la présence d'EIC et d'espèces protégées
- Limiter la dispersion des essences invasives
- Restaurer l'annexe hydraulique
- Restaurer des habitats favorables aux amphibiens et aux espèces piscicoles

Pour cela, plusieurs actions débutées en octobre 2019, ont été menées afin de répondre à ces différents objectifs.

II. Détails des actions menées en 2019 :

➤ Restauration de l'annexe hydraulique

Les travaux ont débuté en octobre 2019 avec la création d'un chemin d'accès à la prairie et à l'annexe hydraulique afin d'enlever les embâcles gênants et les encombres (déchets).



Création du chemin d'accès à la prairie et ouverture de la prairie



Enlèvement des embâcles gênants de l'annexe hydraulique

➤ Fixation du banc vaseux par plantations de boutures de saules

Une ripisylve présente une grande diversité de rôles écologiques parmi lesquels peuvent être cités : un rôle mécanique permettant de stabiliser les berges, un rôle biologique par la diversité d'habitats et de niches écologiques qu'elle offre à la faune, un rôle d'ombrage permettant de limiter l'augmentation de la température de l'eau en période estivale, un rôle structurant des paysages de la vallée de Garonne, ou encore un rôle de filtration en absorbant une partie des éléments nutritifs naturellement présents dans le fleuve et nécessaire à la croissance des végétaux mais lorsqu'ils sont en excès, peuvent être néfastes pour les hélophytes (plantes aquatiques) et la qualité de l'eau.

En effet, des boutures de saules, essence adaptée en pied de berge, ont été plantées afin d'assurer ce rôle de filtre et de réduire l'envasement progressif de la conche, ce qui serait défavorable pour la reproduction d'espèces piscicoles.



Conche vaseuse avant (gauche) et après (droite) les plantations des boutures de saules

Pour cela, **une vingtaine d'élèves du lycée agricole de Bazas ont participé** aux plantations d'une centaine de boutures de saule de trois espèces locales : Saule marsault, Saule blanc et Saule cendré, avec l'accompagnement de l'association Arbres et Paysages et la FDAAPPMA.



Plantations des boutures de saules avec les lycéens, l'association Arbres et Paysages et la FDAAPPMA.

L'ensemble des jeunes plants ont été protégés à l'aide de **gainés de protection biodégradables** pour maintenir le port dressé des saules et éviter une dégradation par les rongeurs.

En parallèle, les lycéens ont été sensibilisés sur les enjeux écologiques associés à la Garonne lors d'une présentation du contrat Natura 2000 et des actions prévues sur ce site par l'animateur Natura 2000 du SMEAG.



Présentation du site et des actions menées sur le site

Après une visite sur le site moins d'un an plus tard, **100 % des plantations de saules ont survécu à ce premier hiver 2019**, aucune mortalité n'a été déplorée mais une croissance progressive de tous les plants.



Boutures de saules quelques mois après les plantations.

➤ Réouverture des milieux naturels fermés

Plusieurs habitats naturels ont fait l'objet d'une réouverture : la mare, l'annexe hydraulique, la ripisylve et la prairie. Ces dernières sont des habitats ouverts peu répandus en bord de Garonne et qui offrent à terme une biodiversité inféodée aux milieux ouverts très intéressante d'un point de vue écologique (avifaune, insectes...). Après ouverture, **la prairie est passée d'une taille de 0,3 Ha à 1 Ha** entretenue par une fauche annuelle et une élimination des repousses de ligneux réalisées par le propriétaire de la parcelle, également éleveur, pendant 5 années, soit la durée totale du contrat.



Etat de la prairie en cours de fermeture avant les travaux



Etat de la prairie après abattage des arbres



Croquage des souches et broyage des arbres coupés

Le coût global de ce contrat représente un peu moins de 32 085 € et environ 13 165 € ont été accordés par les services de l'Etat pour les actions déjà réalisées au titre de l'année 2019.

III. Avenant au contrat Natura 2000 en 2020 suite à la destruction du chemin d'accès :

➤ Imprévus naturels

Cependant, suite à une crue hivernale exceptionnelle en décembre 2019, une partie du chemin d'accès à la prairie, nouvellement créé pour permettre l'entretien de la prairie, a été emportée.



Chemin d'accès à la prairie avant (gauche) et après (droite) la crue de décembre 2019

Des arbres longeant l'annexe ont également été dessouchés suite aux intempéries et ont été charriés dans la prairie.

En conséquence, les objectifs et grandes orientations du contrat ont été repensés avec les différentes parties prenantes, ce qui a donné lieu à un avenant au contrat, déposé en août 2020.



Arbres dessouchés encombrant la prairie

➤ **Choix des actions à mener et justifications techniques**

Suite à l'étude concertée de plusieurs scénarios écologiquement intéressant et économiquement envisageable, de nouvelles actions ont été proposées parmi lesquelles :

- **Refermer le chemin d'accès à la prairie** afin d'éviter une érosion progressive et de pérenniser les actions favorables aux HIC et EIC en cas de nouvelles crues.
- **Broyer et évacuer les arbres charriés dans la prairie**

L'une des actions concernant la coupe, le broyage et l'export des troncs d'érables negundo suite au cerclage/écorçage prévu en 2023 ne sera pas réalisable en l'état. C'est pourquoi, une entreprise a été choisie pour un débardage à cheval des arbres restants, en dehors du site afin



Broyage des arbres restant sur la prairie

qu'ils soient broyés (pour les plus petits diamètres) et/ou évacués (pour les plus gros diamètres) pour une utilisation comme bois de chauffage par les riverains et/ou le propriétaire.

Au total, 54 tonnes de broyats ont été récupérées. Un nettoyage ainsi qu'une remise en état de la parcelle de la commune sont prévus (longeant l'extérieur de la prairie) afin de finaliser le croquage des souches de la prairie et l'enlèvement de certains déchets charriés par la crue dans la prairie.

- **Entretien de la prairie par pâturage** avec les bovins du propriétaire de la parcelle.

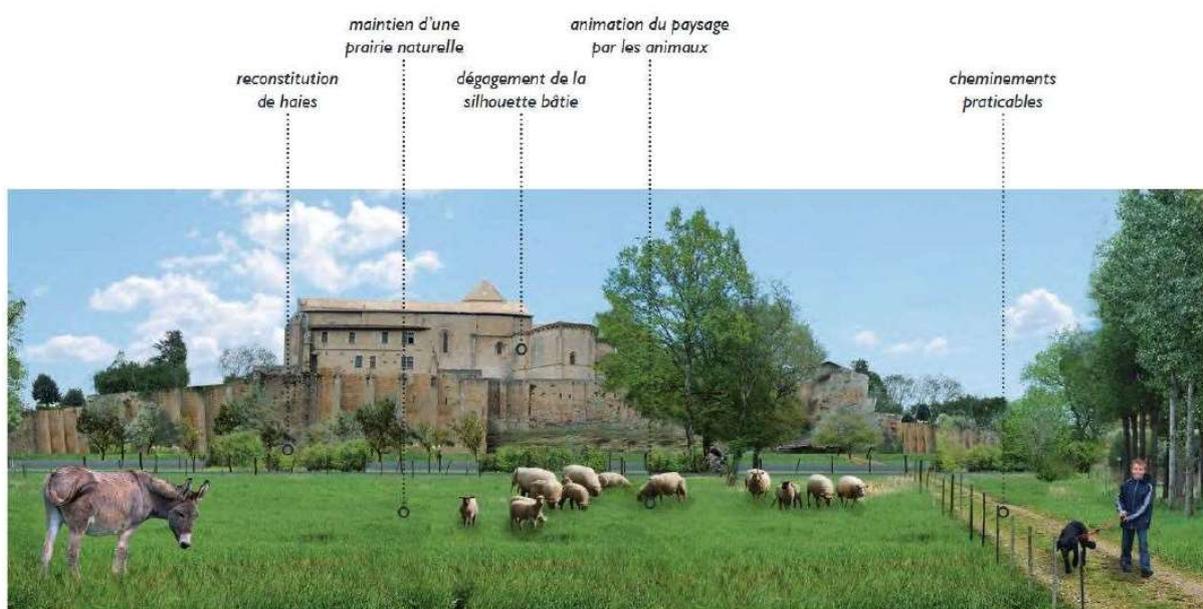
Le chemin étant fermé, un autre mode d'entretien a été proposé afin de maintenir la prairie ouverte (comme la fauche et l'export de produits de fauche prévus initialement) et le retour d'une biodiversité typique des milieux ouverts tels que les insectes, oiseaux, flore... Les effets attendus sur les habitats et espèces identifiés seront donc maintenus. De plus, d'après le diagnostic écologique réalisé en 2018, une gestion par pâturage favorise l'implantation d'espèces d'avifaune protégées (Héron garde bœuf, Hirondelle de fenêtre, Hirondelle rustique...) et de chiroptères insectivores. La présence de bovins favorise la présence d'insectes associés à l'élevage (insectes coprophiles) et la présence de fécès ou de terre remuée par les bovins pourraient permettre la confection de nids d'oiseaux. Ainsi, le pâturage participe dans son ensemble, à l'équilibre dynamique de l'écosystème prairial.

Par ailleurs, le pâturage extensif est un mode de gestion plus durable par l'absence d'utilisation d'engins mécaniques et qui se rapproche plus du fonctionnement naturel des écosystèmes.

Ce projet de pâturage s'inscrit dans un projet global encouragé par la commune qui souhaite mettre en place un éco-pâturage à proximité du site Natura 2000 et donc du contrat (voir partie 4).

- **Valoriser un patrimoine culturel tel que le métier de moutonnier** autrefois très répandu dans la Région et presque disparu aujourd'hui.

Le retour du pâturage en bord de Garonne est une activité créatrice de paysage identitaire qui a quasiment disparu de la vallée de la Garonne. L'étude paysagère de la Garonne entre la Réole et Saint-Macaire portée par le SMEAG en 2012 le préconisait déjà, avec la remise en place d'un pâturage extensif, comme l'indique ce montage photo, pour une gestion durable et écologique des bords de Garonne.



Photomontage représentant les orientations d'aménagements paysagers du palud à Saint-Macaire (étude paysagère, 2012)

- **Participation et sensibilisation des locaux**

Les bords de Garonne étant un lieu de promenade pour les Macariens, le projet de pâturage sur le site permet de redonner une place aux animaux de la ferme en territoire rural et d'offrir des possibilités de rencontres thématiques, attractives et éducatives. La sensibilisation de la population locale pourrait être réalisée au travers d'animations menées sur ce site, avec l'aide de panneaux d'informations évoqués précédemment.

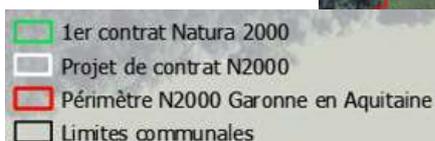
La modification des actions du contrat initial a engendré un avenant au surcoût égal à 8 121 € ce qui représente un coût global du contrat qui s'élève à environ 40 206 €.

Le contrat est signé pour une durée de 5 ans, les actions se poursuivent donc jusqu'en 2023.

IV. Un projet global cohérent pour la commune de Saint-Macaire

- **Une opportunité de second contrat pour 2021 sur une parcelle communale :**

Un 2nd projet de contrat qui serait le prolongement du premier, porté par la commune, est envisagé pour 2021. La surface dédiée au pâturage pourrait être augmentée sur une parcelle en herbe communale d'environ 0,7 Ha longeant la route des remparts (parcelle délimitée en blanc sur la carte).

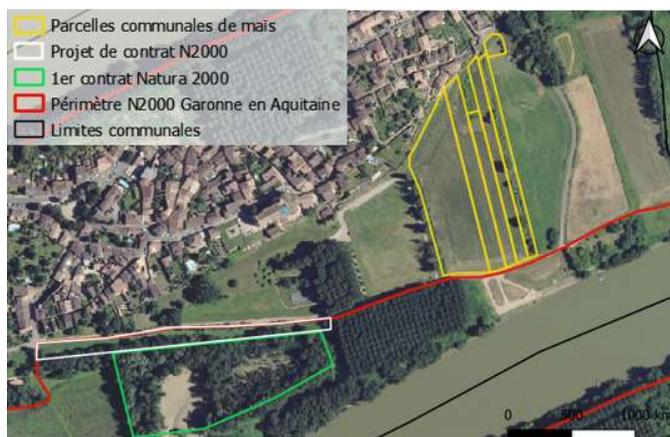


Vue aérienne du contrat Natura 2000 et du projet de contrat envisagé par la commune

Ajouter à cette action, des panneaux pédagogiques visibles depuis le bord du chemin permettront d'informer et de sensibiliser les usagers (promeneurs, joggeurs...) sur les actions menées sur ce site dans le cadre de contrats Natura 2000 et les enjeux écologiques associés à ces milieux.

➤ **Un projet de conversion d'une parcelle agricole en prairie naturelle dans le cadre de l'appel à projet régional « Nature et Transition »**

La commune a été accompagnée par l'équipe Natura 2000 du SMEAG dans un projet de renaturation d'une maïsiculture de 3 Ha située à proximité du contrat Natura 2000, en prairie naturelle par la méthode de la « fleur de foin ». Le principe est d'utiliser la banque de graines



contenues dans le foin provenant d'une parcelle ayant des caractéristiques identiques à la zone à restaurer et de l'épandre sur la future prairie.

Des actions auprès de tout public ont été imaginées avec la sensibilisation des scolaires et de la population locale autour d'ateliers thématiques valorisant la biodiversité présente en bord de Garonne et faisant ainsi le lien avec le contrat Natura 2000 situé à proximité directe.

Vue aérienne des parcelles de maïs à restaurer en prairie naturelle

La commune souhaite développer l'éco-pâturage comme mode d'entretien des espaces verts et c'est pourquoi, la future prairie sera également entretenue par pâturage, tout comme la prairie du contrat Natura 2000, permettant de maintenir un cycle biologique naturel sur cette parcelle et de valoriser le métier de moutonnier. Avec un cheminement piéton aménagé au sein de la prairie, des actions de sensibilisation sur ces pratiques agricoles extensives ainsi que la biodiversité qu'elle engendre seront menées. Enfin, des relevés botaniques seront réalisés afin d'obtenir des données chiffrées permettant d'évaluer la diversité floristique de la prairie.

Ainsi, ce projet s'inscrit dans une logique globale de développement durable en cohérence avec les actions Natura 2000.